

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DASES 256 10ème Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif de Paris – Participations (1 551 945 euros) au titre de l'enveloppe « forfait autonomie » et signature de CPOM.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-13, L2511-14 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement ;

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;

Vu la décision de la Conférence des Financeurs du 12 octobre 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens relatifs au versement de forfaits autonomie dans des résidences autonomies dont le modèle est joint en annexe ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris, est autorisée à verser les forfaits autonomie aux résidences autonomies ayant signés un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec la ville au titre de l'année 2020 pour un montant total de 1 551 945 € selon le tableau ci-dessous.

Gestionnaire	Résidences sous CPOM	Dates du CPOM (années)	Montant attribué 2020
Association des Dames du Calvaire	Aurélié Jousset	De 2016 à 2020	24 804 €
COALLIA	Les Célestins	De 2016 à 2020	50 408 €
Association Valentin Haüy	Valentin Haüy	De 2016 à 2020	109 133 €
Fondation Dosne	Retraite Dosne	De 2016 à 2020	79 387 €
ARPAVIE	Au cœur de Belleville	De 2017 à 2020	25 983 €
ARPAVIE	Solanacées	De 2017 à 2020	39 565 €
ARPAVIE	Lamartine	De 2017 à 2020	28 000 €
ARPAVIE	Les Orteaux	De 2017 à 2020	23 494 €
SARL MACH	La demeure de Longchamp	De 2017 à 2020	25 000 €
Association petits Frères des Pauvres	Yersin	De 2018 à 2020	55 250 €
Fondation CASIP COJASOR	Moïse Léon	De 2018 à 2020	32 760 €
Association Monsieur Vincent	Rosalie Rendu	De 2018 à 2020	53 021 €
Gestionnaire	Résidences sous renouvellement de CPOM	Dates du CPOM (années)	Montant attribué 2020
Association OMEG'AGE	André Leroux et Jardin des Moines	De 2020 à 2023	66 600 €
AGEFO	Pavillon Marie de Caters	De 2020 à 2023	45 640 €
CASVP	23 résidences	De 2020 à 2023	859 500 €
Gestionnaire	Nouvelles candidatures	Dates du CPOM (années)	Montant attribué 2020
Association Notre Dame de Bon Secours	Notre Dame de Bon Secours	De 2020 à 2023	27 200 €
SA Villa Jean Dominique	Villa Jean Dominique	De 2020 à 2023	6 200 €
TOTAUX			1 551 945€

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer des Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens selon le modèle joint à la présente délibération et conformément aux tableaux de l'article 1^{er}.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO